

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Sophie WAKEFORD.

Procurations : Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 21 juin 2012

N°2012-046

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy

Rubrique : 1.3

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

La compétence voirie de la Cugn, incluant l'aménagement et l'entretien de la voirie, de l'éclairage public, de la signalisation, des espaces verts de voirie et des arbres d'alignement, effective au 1^{er} janvier 2003, s'est traduite par des transferts de personnels des communes à la Cugn.

Dans le cadre d'un contexte d'économie d'échelle, la commune de Malzéville a bénéficié, par le biais d'une convention issue de la délibération du 15 mai 2003, du concours des services communautaires pour des interventions sur le domaine public.

Une nouvelle convention issue de la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2007 a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cette dernière arrivant à échéance le 31 décembre 2012, la Cugn propose de la renouveler par la passation d'une nouvelle convention.

Après avis favorable de la commission finances du 19 juin 2012,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- APPROUVE le renouvellement de la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Date : 27 juin 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : - 3 JUIL. 2012

N° Accusé de réception : 2012 06 27 - 2012 - 046 - DE

Affichage : - 3 JUIL. 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

